



COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

Du Lundi 10 décembre 2018 à 20 h 30.

Episode 7

M. LELOUP intervient et indique qu'il a des questions à poser

Mme GONZALEZ demande qui a choisi le nom de l'aire de jeux des enfants et il semblerait que Victor PEDRAZZINI ait refusé cet honneur

M. le Maire on en a parlé ensemble avec M. PEDRAZZINI et l'on se n'est pas bien compris un nouveau nom sera décidé.

Mme GONZALEZ demande si l'aire de jeux va être rebaptisé

M. LELOUP demande de participer au choix ainsi que tous les élus

M. le Maire confirme la participation des élus au choix (*mais on ne sait pas quels élus participeront*)

Mme GONZALEZ il y a eu une réunion le 17 novembre au « mille club » discrétionnaire le même jour que l'inauguration de l'aire de jeux, une conseillère municipale s'est vu refusé l'accès par M. AUPY il semblerait que tous les élus étaient conviés sauf certains.

M. AUPY qui ça ?

Mme VANIER moi tu m'as empêché de rentrer avec d'autres personnes dont M. SOHIER sur les termes « on est en réunion ce n'est pas fini etc... une réunion de groupe alors que les gens attendaient dehors au froid »

M. AUPY c'était une réunion de groupe

Mme GONZALEZ c'était ue réunion de groupe avec M. AGUIN ?

M. AUPY et je n'étais pas aimable ?

Mme VANIER je n'ai pas dis ça mais tu nous as gentiment éconduit sous prétexte que la réunion n'était pas terminée et que l'inauguration se passera dehors.

M. AUPY vous entre amis vous vous réunissez bien

M. LELOUP demande donc si on veut bien lui mettre à disposition la salle de réunion quand il fait ses réunions de groupe. M. le Maire puis je avoir la mise à disposition de la salle de réunion en mairie pour mes réunions de groupe ?

M. le Maire les réunions de quoi ? ... il faut la demander

M. FOURNIER tous les membres du groupe n'étaient pas invités

Mme GONZALEZ dans les termes de groupe il me semble que Julien AGUIN était invité ; quand tu dis groupe ce sont les membres de la liste

M. AUPY avant on faisait des réunions complètes ou tous les membres participaient.

Mme GONZALEZ non pourquoi on a décidé de ne plus participer, à partir du moment où vous avez sous-entendu par rapport à des indiscretions qu'il ne fallait surtout pas communiquer à l'opposition principalement à M. LELOUP sauf qu'à l'époque j'étais en contact avec M. et Mme LELOUP qui m'ont aidé pour me chauffer et que M. RICARD m'a trouvé un emploi même le Maire de Montereau M. HUS m'a aidé ; voilà comment ça s'est fait à aucun moment j'ai dévoilé des informations de l'équipe.

M. AUPY tu parles de sous-entendus je ne sais pas de quoi tu parles.

Mme GONZALEZ il m'a été dit et « que ce soit clair et net ce qui se dit ici doit rester ici » je n'ai jamais communiqué aucune information à l'opposition mais je suis en droit tout en faisant





parti de la liste majoritaire de ne pas avoir les mêmes opinions et je n'admets pas de la part de M. AUPY de me demander de démissionner si je ne vote pas comme l'équipe.

M. AUPY alors là non je ne t'ai jamais demandé de démissionner.

M. LELOUP confirme qu'en réunion syndical Joël AUPY a dit à Mme GONZALEZ « si t'es pas contente tu démissionnes »

M. AUPY oui mais c'est sorti d'un contexte

Mme GONZALEZ a adressé un courrier au Maire exposant les raisons de son absence aux réunions de groupe ; mais pose la question pourquoi la présence de Julien AGUIN élu d'une liste d'opposition.

M. CESARINI pourquoi certains et pas d'autres c'est très sélectif vos réunions

M. VALLEE on va pas y passer le réveillon, Pourquoi tout le monde n'est pas invité à ces réunions je reposerais la même question pourquoi Jacques invite certain a ses réunions ; il peut inviter qui il veut c'est pas pour autant qu'on y porte grief.

M. CESARINI Mme GONZALEZ il ne faut pas confondre réunion conviviale et réunion de Mairie.

M. LELOUP à cinq questions à poser :

- 1) M. LELOUP On doit délibérer et voter une convention de mise à disposition de locaux municipaux au profit d'une association que l'on aurait dû voter ce soir ; dans quinze jour cette association va réutiliser des locaux communaux sans qu'il y ait une convention de faite sans cadre ni obligation.**

***M. AGUIN j'irais plus loin à ce jour il n'y a aucun règlement d'utilisation des locaux municipaux et la convention se base sur ce règlement.**

M. LELOUP demande au Maire s'il veut ou pas mettre en place une convention

M. le MAIRE il faut en parler.

M. LELOUP il est trop tard pour en parler il faut la mettre ne place qui est favorable a une convention avec Familles Rurales (l'ensemble des élus présents sont favorables) M. le Maire il faut mettre en place cette convention il faut adresser par mail une convention aux élus pour annoter le projet ainsi qu'un projet de règlement (dixit M. AGUIN).

*** Mme la Secrétaire Générale informe qu'elle avait proposé un projet de convention au CM du 10 septembre mais on l'a fait retirer de l'ordre du jour mais il est prêt.**

M. LELOUP demande la communication dès demain aux élus pour y apporter nos observations

*** Mme PIGNATELLI à l'époque nous n'avions pas donné l'autorisation**

M. LELOUP pourtant l'association a bien utilisé les locaux sans convention

*** Mme MACADOUX confirme qu'il doit y avoir un e convention**

*** M. AGUIN et projet de règlement**

- 2) M. LELOUP j'ai adressé en Mairie à l'attention du Maire une liste de documents comptables à me communiquer suite à la situation comptable de la commune**

*** M. le Maire tu as déjà tous les comptes ça ne te suffit pas tu sais où t'en est**

M. LELOUP oui j'ai le grand livre,

*** M. le Maire c'est déjà pas mal**

M. LELOUP j'ai fait l'analyse il manque 13 000 € à l'instant T. Joël AUPY a même contesté mon analyse en indiquant que j'inventais lors du dernier syndicat scolaire ; j'ai adressé à tous





les chiffres et l'analyse et ils sont sur le site de l'Echo de Voisenon ; je réitéré ma demande la communication d'une vingtaine de pièces justifiant les dépenses engagées et qui ne sont pas des décisions du Maire.

- 3) M. LELOUP Par lettre du 14 novembre j'ai demandé les documents autorisant l'éventuel acquéreur de la maison Gotreau à la mise en location de locaux communaux avant la vente à la SCI Montebello sur les sites « du bon coin » et « entre particuliers.com » l'annonce du bon coin a été retiré après mon courrier

M. le Maire oui je lui ai donné l'autorisation puisqu'il était intéressé d'acheter A-t-il les clés de la maison avant la signature de l'acte de propriété

M. le Maire oui pour les visites mais on les a en mairie

M. LELOUP j'ai demandé la communication de la promesse de vente auprès de Maitre PAVI ca fait trois fois que je la demande

M. le Maire ca fait longtemps que c'est signé

M. LELOUP demande la communication de ce document veux tu me le donner

M. le Maire je vais voir

M. LELOUP ce n'est pas je vais voir c'est oui ou non

M. le Maire je vais voir c'est tout

Mme GONZALEZ trouvez vous normal que Marc réponde à Jacques : je te donnerais les documents que j'ai envie alors qu'il y a des documents qu'il a obligation de fournir

M. LELOUP tous les documents que je demande, il a obligation de les fournir.

M. le Maire pour ne plus me tromper maintenant je ferais venir mes amis et on discutera de ça et c'est eux qui diront tous ensemble ok ou pas ok on communique.

M. LELOUP je peux considérer que c'est le groupe qui décidera la communication ou non des pièces comptables.

M. le Maire c'est mon choix.

M. LELOUP Marc entre ton choix et le droit tu te trompes.

- 4) M. LELOUP j'ai demandé la communication des documents de demande préalable à l'autorisation de lotir la parcelle en 2 lots, 1 lot construit de 273 m² avec une maison et 1 lot de 460 m² à bâtir ; on est au tribunal administratif pour cette cession et peux-tu me confirmer qu'actuellement la commune fait un cadeau de 230 m² soit env. 80 000 € à la SCI Montebello sur la surface du terrain soit 230 m² au prix du m² des ventes des terrains à bâtir sur le territoire.

M. le Maire sur l'histoire des trucs je ne sais pas.

M. LELOUP tu devrais savoir tu es le maire ; je demande la communication du permis de démolir ; je t'ai adressé dans un premier temps un courrier de recours gracieux te donnant un délai d'un mois pour y répondre. Passé ce délais« Marc j'aimerais que tu m'écoutes c'est important » ...c'est le tribunal administratif qui recevra un recours des tiers. Il faut savoir que durant ces délais aucun travail ne peut être entamé par un tiers et pour son compte. Dans le cas inverse je ferais établir un constat d'huissier.

M. LELOUP demande qui paye





- a) le géomètre pour le bornage entre la Famille Vigne et la Mairie, pas de décision du Maire
- b) la Société qui a abattu les thuyas (*plus le frêne coté école et le sapin*) pas de décision du Maire le cout communiqué par Jacky 6 000 €

M. QUERRIEN cette somme sera partagée en 2 avec l'acquéreur, c'est vu avec Marc.

- 5) M. LELOUP par courrier du 12 avril et du 2 mai plusieurs questions restées sans réponses :
- a) Et plus particulièrement sur des règlements adressés à une Société connue par Julien ayant réalisé le site de la commune INGENIERIE Tech nous avons règle plus de 4 000 € actuellement pour la période de juin à décembre la question est si c'est tout ou si on doit encore payer quelque chose et combien.
 - b) Où est l'ordinateur Mac ; Marc aurais tu un ordinateur Mac book qui trainerait chez toi acheté chez Bruneau avec une imprimante 2 400 € (Mme MACADOUX indique qu'elle en a un en sa possession pour gérer le syndicat) une question où se trouve le second puisqu'il y a eu deux ordinateurs livrés.
 - c) Le planning des dates des commissions Finances, communications, travaux, appels d'offres, PLU la Sté URBANENCE ayant facturé des prestations de réunions, projet Gare Routière, etc...

Bref il y a beaucoup de choses qui se passent dans notre commune, je suis désolé mais on arrive à un état de type « République Bananière » M. le Maire vous prenez les décisions seules dans votre coin unilatéralement et beaucoup de vos élus ne sont pas informés des engagements que vous prenez. Pourtant un élu d'opposition est bien au courant de vos décisions puisque je vois souvent son véhicule garé sur le parking de la Mairie le matin ; et il assiste à toutes les réunions de groupe en tant qu'AMI.

M. LELOUP demande au secrétaire de séance d'indiquer sur le PV que je n'ai reçu aucune réponse constructive à ses questions.

M. CESARINI demande l'avancement des travaux des trottoirs du gué du jard ?

M. QUERRIEN indique le début des travaux la semaine prochaine.

M. CESARINI Ces travaux sont prévus en trois phases la première estimée à 117 437 € ht

M. QUERRIEN annonce que cette phase a été modifié et passe à 29 000 € ttc

Mme GONZALEZ est surprise de la baisse du montant et en plus il est prévu une subvention de 35 000 €

M. QUERRIEN les prestations ont changé le département refuse les bordures coulées donc le coût a changé depuis la semaine dernière.

M. CESARINI n'admet pas ce manque d'information surtout aux membres de la commission des travaux.

M. QUERRIEN tu passerais me voir le soir de temps en temps tu serais plus informé et les mails ce n'est pas ma tasse de thé avant vous passiez

Mme GONZALEZ mais c'était avant

M. LELOUP Jacky à première vue il y a trois phases et tu ne peux passer un marché à commande dans ce type de travaux tu dois faire un appel d'offre.

Mme GONZALEZ demande le nom de la Sté titulaire de la commande





©2018 AACIL L'Echo de Voisenon

Conforme à l'enregistrement Rédacteur J LELOUP

M. QUERRIEN indique qu'il n'a pas le nom mais elle est basée à Courseaux et ils débutent lundi prochain et se ne sera pas fini avant Noël.

M. LELOUP indique que la SAS Thieberville a facturé 5 400 € d'honoraires pour la réalisation du plan de phasage ; ce coût ne vous surprend pas ? le prix vous paraît à tous un bon marché, qui a choisi ce prestataire ?

M. QUERRIEN c'est Marc qui l'a choisi

M. LELOUP donc c'est une décision du Maire ? Franchement Mr le Maire les entreprises avec toi vont faire du beurre mais la commune va faire du pain noir ce n'est pas possible de continuer comme ça.

Mme MACADOUX rappelle le Noël des enfants dimanche prochain. 14 h 30 au Mille club.

M. LELOUP informe qu'il a mis un article sur le site « que personne ne veut aller voir ».

Après avoir répondu aux questions diverses, Monsieur le Maire lève la séance à 23 h 49.

Sans fêter ses vœux de Joyeux Noël et de Bonne fin d'Année

Ni de les inviter à la cérémonie des Vœux du Maire le 18 janvier 2018 à 19 h au Mille club

Fait à Voisenon, le 12 décembre 2018

Le Maire,
M. SAVINO



©2018 AACIL L'Echo de Voisenon